

Mettez toutes les chances de votre côté. Portez vos EPI.



Travailler sans équipements de protection, c'est comme jouer à un jeu de hasard!
Un conseil: si vos EPI sont incomplets ou défectueux, dites STOP. Parlez-en à votre chef!
Ne reprenez le travail qu'après avoir reçu tous les EPI nécessaires.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne, tél. 048 411 12 12
Commandes: www.suva.ch/55328.f, référence 55328.f

suva

Devez-vous porter des EPI?

Oui, la loi oblige chaque travailleur à utiliser les EPI exigés. Mais plus important encore: ils se protègent ainsi des conséquences d'accidents.

Savez-vous utiliser correctement vos EPI?

Si non, parlez-en à votre chef ou au préposé à la sécurité. Ils vous donneront une instruction pour vous expliquer comment utiliser correctement vos équipements de protection.

Et si mes EPI ne me vont pas ou sont inconfortables?

Parlez-en à votre chef. En général, il existe différents modèles de la même catégorie d'EPI.

www.suva.ch/epi